

Des faits plutôt que des mythes N°35 / 8 juin 2016

## L'interminable chemin vers une place de travail

Par Fabienne Bretscher, doctorante à l'Université de Zurich (traduit de l'allemand)

Souvent, nous entendons que les réfugiés viennent en Suisse uniquement pour profiter de l'argent des contribuables. Avec pour justification « je les vois traîner dans les rues toute la journée ». En effet, de nombreuses personnes réfugiées n'ont pas d'emploi. Dans la plupart des cas, ce n'est pas dû à un manque de volonté de leur part, mais bien plus à la difficulté pour les personnes en quête de protection de trouver un emploi. Bien qu'une place de travail contribuerait de manière significative à l'intégration dans la société, ce potentiel n'est pas exploité.

Selon une étude mandatée par la Confédération, le pays de provenance, l'âge, la langue, le réseau social mais aussi la reconnaissance d'une formation acquise dans le pays de provenance influencent considérablement les chances des réfugiés sur le marché du travail. Sans l'aide de contacts privés, des communes ou des organisations de la société civile, il est très difficile pour les personnes en quête de protection de trouver un emploi. Les services de consultation sont, dans ce contexte, importants, tout comme les programmes d'intégration professionnelle. Par exemple, des formations spécifiques permettent aux réfugiés d'acquérir des expériences professionnelles reconnues ici. À ce jour, celles-ci ne sont souvent accessibles qu'aux réfugiés reconnus. Les demandeurs d'asile et les personnes admises provisoirement en sont souvent exclus, bien que la plupart demeurent en Suisse pour ainsi dire à vie.

Le besoin de mesures spécifiques tendant à l'intégration des personnes réfugiées dans le monde du travail semble cependant n'être reconnu qu'avec lenteur. Ces derniers temps, la discussion portait particulièrement sur l'apprentissage destiné aux réfugiés, un projet pilote de la Confédération, basé sur les expériences de différents cantons et qui devrait élargir l'offre de places de formation. Malheureusement, il est encore difficile de trouver des employeurs prêts à engager des personnes en quête de protection. Il faudrait qu'ici aussi, les employeurs soient mieux informés sur les diverses sortes d'autorisations, sur les formations acquises à l'étranger et sur les connaissances linguistiques des personnes réfugiées. Il est important que l'engagement d'une personne réfugiée ne soit pas compris comme un geste caritatif mais comme une contribution précieuse pour l'entreprise et que la confiance en ces nouveaux employés soit présente.

Comme l'a dit la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga dans son discours lors du colloque sur l'asile au début de cette année, il est primordial que les obstacles à l'accès au marché du travail pour les personnes en quête de protection soient abolis. Ceci concerne en particulier les règlements applicables aux différentes catégories de séjour, qui influencent sensiblement les chances de trouver un emploi, selon l'étude susmentionnée. Les requérants d'asile, qui n'ont pas encore reçu de décision relative à leur demande (avec un permis N), peuvent solliciter une autorisation de travail au plus tôt après trois mois. Ils obtiennent l'autorisation nécessaire seulement si on ne trouve pas une personne, correspondant au profil du poste, titulaire d'un passeport suisse ou d'une autorisation de séjour. Les personnes, qui n'ont pas été reconnues en tant que réfugiés, mais qui ont été admises provisoirement (par exemple les réfugiés de la guerre civile en Syrie, livret F) ont besoin d'une autorisation pour commencer à travailler et celle-ci dépend de la décision du canton. Les personnes ayant un permis N ou F doivent, en outre, s'acquitter d'une taxe spéciale de 10% du salaire brut pendant une certaine période. Ces conditions conduisent

les employeurs à [davantage d'incertitudes](#) qu'avec les réfugiés reconnus, auxquels l'asile ainsi qu'un droit de séjour ont été accordés ([permis B](#)). Avec [le projet](#) d'abolir ces obstacles, comme la taxe spéciale ou l'obligation d'autorisation, la Confédération ferait un grand pas vers l'intégration des réfugiés en exploitant mieux leur potentiel qui, pour l'instant, est trop souvent sous-estimé.